

Dijon, le 24/11/2023

Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement
Unité territoriale de Côte d'Or

**Le directeur général de l'agence régionale de santé
Bourgogne – Franche-Comté**

Affaire suivie par : Ekoué LOGOSSA
Courriel : ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr
Téléphone : 03 80 41 97 50
Références : 2023/736/EDCH/UGE196/EL

à
Madame Le Maire
5 rue de Verrey
21690 SALMAISE
mairie.salmaise@orange.fr

U R G E N T
RESULTATS D'ANALYSES D'EAU
DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Objet : Résultats d'analyses nitrates non conformes à la norme eau distribuée du code de la santé publique

Commune : SALMAISE

Population concernée : 135 habitants

Le prélèvement réalisé le 22/11/2023 sur le réseau de SALMAISE (lieu exact : Ferme de la Grange aux biches) dont vous avez la charge a montré la présence de nitrates à un taux de **51,3 mg/L**.

Cette eau n'est donc pas conforme à la limite de qualité de 50 mg/L.

Cette eau doit être interdite à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons. Toute la population de votre commune doit en être informée immédiatement par tous les moyens adaptés. Vous informerez mon service sur les modalités utilisées pour cette information.

Des actions pour un retour à la normale doivent être entreprises.

Un contrôle renforcé va être mis en place sur ce réseau.

**Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires**



Célia FIABANE

Copie à :

- Préfecture
- Sous-préfecture de Montbard